

# L'Aa lettre de la Commission Locale de l'Eau

destinée aux acteurs de l'eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Audomarois – n° 6 - juin 2008 – ISSN en cours



Lumbres  
Lynde  
Mentque-Nortbécourt  
Merck-Saint-Lévin  
Moringhem  
Moulle  
Nielles-lès-Bléquin  
Acquin-Westbécourt  
Affringues  
Aix-en-Ergny  
Arques  
Avesnes  
Avroult  
Bayenghem-lès-Éperlecques  
Bayenghem-lès-Seninghem  
Bécourt  
Blendecques  
Bléquin  
Boisdinghem  
Bourthes  
Bouvelinghem  
Campagne-lès-Boulonnais  
Clairmarais  
Cléty  
Coulomby  
Ebbingham  
Elnes  
Éperlecques  
Ergny  
Esquerdres  
Fauquembergues  
Hallines  
Helfaut  
Herly  
Hearinghem  
Houlle  
Ledingham  
Leulinghem  
Longuenesse

Lynde  
Mentque-Nortbécourt  
Merck-Saint-Lévin  
Moringhem  
Moulle  
Nielles-lès-Bléquin  
Saint-Martin-au-Laërt  
Saint-Martin-d'Hardinghem  
Saint-Momelin  
Saint-Omer  
Salperwick  
Seninghem  
Senlecques  
Serques  
Setques  
Tatinghem  
Thiembroune  
Tilques  
Vaudringhem  
Verchocq  
Vieil-Moutier  
Watten  
Wavrans-sur-l'Aa  
Wicquinghem  
Wismes  
Wisques  
Wizernes  
Zoteux  
Zudausques

## édito

« Château d'eau du Nord - Pas-de-Calais », telle est l'appellation souvent donnée à l'Audomarois. Il est vrai que notre pays verdoyant s'est bâti sur cette ressource. Papeteries, verrerie, maraîchage, cressiculture... L'industrie et l'agriculture en ont tiré profit. Pour leur part, les villes ont été façonnées en profondeur par cet élément. La présence importante de l'eau, à la fois superficielle et souterraine, a largement influencé notre croissance économique.

Aujourd'hui pourtant, ce trésor est de plus en plus exploité. Il devient urgent de s'emparer de cet enjeu dans les années à venir. Ce numéro de la Lettre traite donc des actions que la CLE va développer pour préserver la richesse de notre territoire, tout en favorisant son développement.

## Sommaire

p. 2 ● État des lieux des ressources

p. 3 ● Des solutions durables et concertées

p. 4 ● Conférence Gestion des eaux pluviales

● Présentation du document d'objectifs du marais

Christian Denis  
Président de la CLE



## État des lieux des ressources

**Amont, aval, les prélèvements d'eau varient selon les secteurs. Une analyse plus fine permettra de dégager des perspectives pour l'avenir.**

C'est en aval du bassin hydrogéologique de l'Aa que les prélèvements pour l'alimentation en eau potable sont principalement effectués. Sur ces territoires du Nord Audomarois et de la Basse Vallée de l'Aa, l'eau est facilement accessible et protégée par une couche imperméable d'argile. Ces prélèvements induisent une exploitation très forte de la nappe\* en particulier en période d'étiage\*. À terme, le risque de difficulté d'approvisionnement, est réel. Ce risque quantitatif se double d'un problème qualitatif. L'augmentation des prélèvements est susceptible d'inverser le fonctionnement naturel. En effet, si la nappe ne peut plus alimenter la rivière, c'est le fond de cette dernière qui alimentera la nappe, ce qui pourra entraîner une dégradation de la qualité de l'eau prélevée.

Enfin, la sauvegarde des milieux naturels est elle aussi en question sur ces secteurs. Du fait des captages, l'assèchement progressif des puits artésiens\* du marais audomarois risque de mettre en danger la richesse écologique locale.

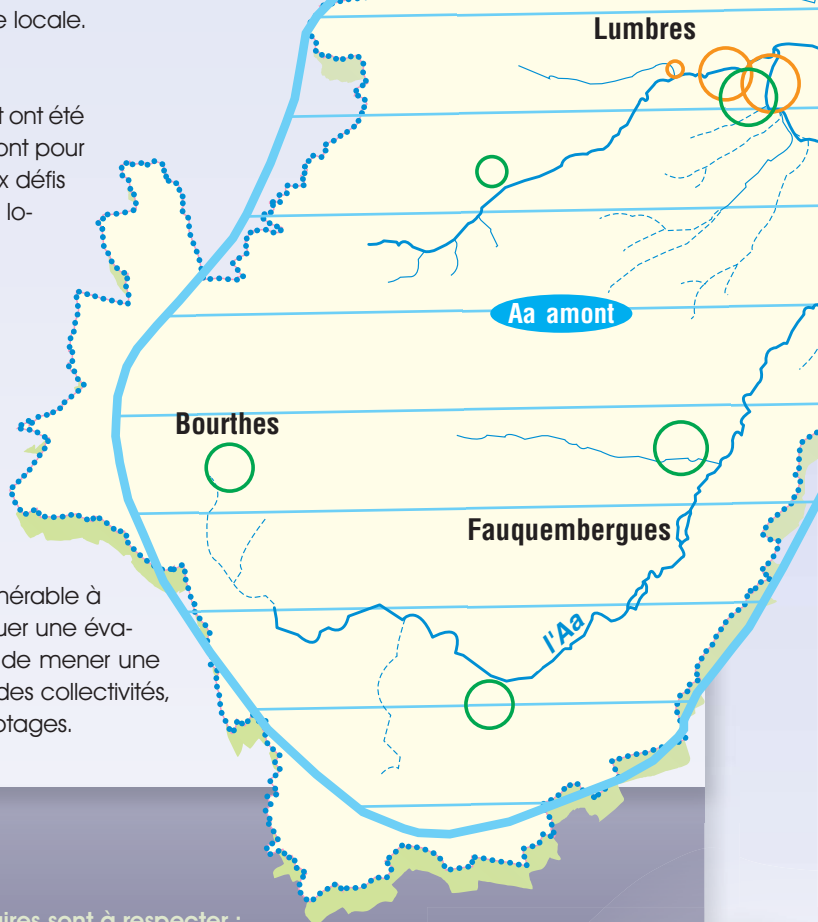
### La situation actuelle pose donc problème...

Alors que des demandes supplémentaires de prélèvement ont été déposées par des syndicats ou des industriels, celles-ci n'ont pour l'instant pas pu être satisfaites. Comment relever ces deux défis inscrits dans le SAGE : faire de la satisfaction des besoins locaux une priorité tout en limitant le prélèvement d'eau dans ces secteurs aval ?

Afin de soulager ces territoires, il faut s'orienter vers de nouvelles ressources.

Et si l'aval s'épuise, l'amont offre des **perspectives**...

D'après une étude réalisée en 1994, sur ces secteurs peu exploités de la Haute Vallée de l'Aa, la ressource en eau est a priori de bonne qualité, même si l'on ne peut garantir aujourd'hui sa protection future : la structure géologique des couches situées au-dessus de la nappe présente en effet des fissures qui rendent l'eau vulnérable à des pollutions accidentelles. Il importe à présent d'effectuer une évaluation fine des contraintes s'exerçant sur ce territoire, et de mener une concertation avec les partenaires locaux (indemnisation des collectivités, dédommagements d'agriculteurs...) en vue de futurs captages.



## La situation légale

Dans le contexte actuel, plusieurs éléments réglementaires sont à respecter :

- l'orientation 8 du projet de SDAGE prévoit d'anticiper et de prévenir les situations de crise par la gestion équilibrée des ressources en eau.
- le SAGE définit une politique globale et cohérente de protection de la ressource en eau. Dans ce cadre, des mesures phares doivent être observées :
  - répartir les prélèvements en fonction des potentialités des ressources et de leur vulnérabilité
  - ne pas augmenter la masse d'eau prélevée à l'étiage dans les secteurs aval (Nord Audomarois et Aa aval)
  - faire de la satisfaction des besoins locaux une priorité
  - protéger la ressource pour les besoins futurs
  - coordonner la politique de prospection dans un souci de mutualisation des moyens employés pour la recherche de nouvelles ressources exploitables entre les différents syndicats d'eau et/ou industriels.
- la nouvelle loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) va avoir pour conséquence une révision du SAGE : celui-ci pourra définir à l'avenir une répartition précise en pourcentage de volume d'eau entre les catégories d'utilisateurs : particuliers, industriels, agriculteurs... De plus, les décisions administratives prises dans le domaine de l'eau ne devront plus seulement être compatibles avec le règlement du SAGE, mais conformes à celui-ci.

### Lexique

\* **puits artésien** : qualification de l'eau jaillit naturellement d'une nappe hydrogéologique pressurisée.

\* **étiage** : niveau minimal des eaux d'une rivière ou d'un lac à un moment donné.

\* **nappe** : une nappe d'eau souterraine contenue dans les interstices ou les fissures de la roche du sous-sol qu'on nomme aquifère. L'eau libre, c'est-à-dire capable de s'écouler, si la roche fait partie de la nappe, est dite nappe libre. Si le territoire il s'agit principalement de la nappe de la craie.

# Actions

## Des solutions durables et concertées

Face à la nécessité de trouver des solutions pérennes pour satisfaire les besoins locaux et assurer une répartition juste de l'eau entre les acteurs, il faut disposer de connaissances précises et fiables sur ce territoire. D'ici la fin de l'année, la CLE va conduire une étude circonstanciée en la matière.

Mettre à plat les connaissances sur la ressource en eau disponible et le fonctionnement des milieux, tel est l'objectif de cette étude dans une première étape : comment s'articulent les nappes, les milieux superficiels ? Celle-ci sera menée en effectuant des comparaisons avec des études similaires menées par des prestataires du territoire et l'étude menée en 1994. Elle s'attachera également à établir un bilan des prélèvements, à détailler le fonctionnement des captages et les attentes des usagers. Enfin elle examinera l'état actuel de la ressource et les contraintes exercées face aux enjeux de préservation de la qualité des milieux naturels.

Une deuxième phase de l'étude permettra de définir des objectifs de gestion durable. Des règles de gestion ainsi que des volumes seuils (...) par territoire et par grand type d'usager devront être proposés. Les objectifs viseront à satisfaire les besoins de chacun, tout en observant les objectifs européens de bon état écologique à atteindre d'ici 2015. Durant cette deuxième phase, des objectifs pour la prospection et l'usage futur de la ressource seront aussi définis. Un mode d'organisation entre préleveurs devra être proposé, tenant compte des contraintes socio-économiques du territoire et traduisant la solidarité face à la ressource en eau. Enfin, un scénario sera à élaborer pour mettre en œuvre les objectifs de gestion.

L'ensemble de l'étude fera l'objet d'une validation par l'ensemble des partenaires : CASO, SMAERD, SIDEN, syndicats d'eau du territoire, industriels... Dans une phase finale, une convention sera proposée aux préleveurs d'eau. L'ambition est d'impliquer les acteurs du territoire dans une démarche commune, et d'apporter les meilleures garanties pour l'application des principes de gestion collective et durable de la ressource en eau du territoire.

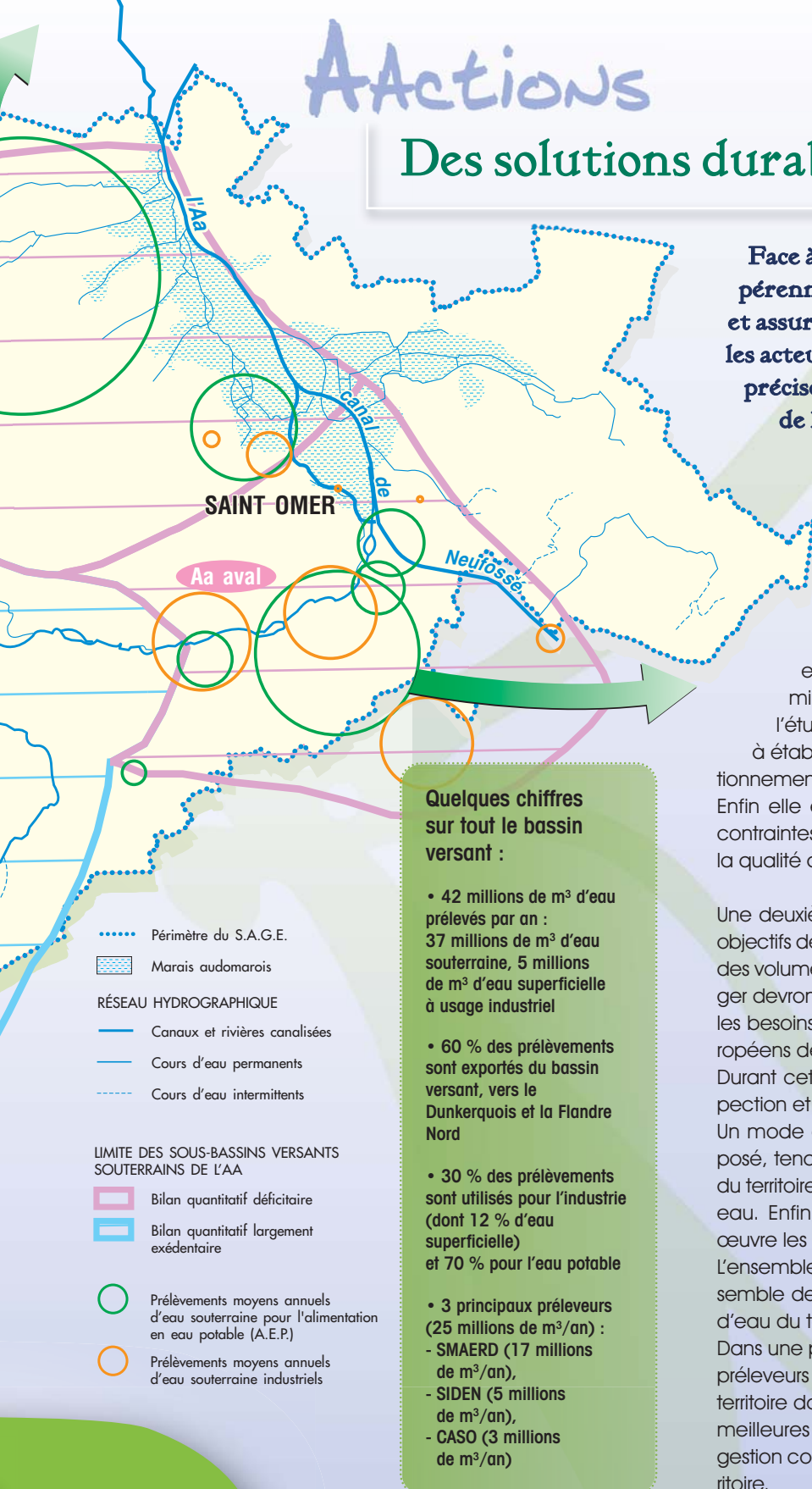
### Quelques chiffres sur tout le bassin versant :

- 42 millions de m<sup>3</sup> d'eau prélevés par an : 37 millions de m<sup>3</sup> d'eau souterraine, 5 millions de m<sup>3</sup> d'eau superficielle à usage industriel

- 60 % des prélèvements sont exportés du bassin versant, vers le Dunkerquois et la Flandre Nord

- 30 % des prélèvements sont utilisés pour l'industrie (dont 12 % d'eau superficielle) et 70 % pour l'eau potable

- 3 principaux préleveurs (25 millions de m<sup>3</sup>/an) :
  - SMAERD (17 millions de m<sup>3</sup>/an),
  - SIDEN (5 millions de m<sup>3</sup>/an),
  - CASO (3 millions de m<sup>3</sup>/an)



## Une mesure à ne pas négliger : les économies d'eau !

Si la recherche de nouveaux captages est entamée, rappelons que l'une des premières mesures à prendre concerne évidemment les économies d'eau. De nombreux acteurs du territoire ont d'ores et déjà consenti des efforts en la matière : captages dont les rendements sont rendus supérieurs à 70 %, recyclage d'eau et utilisation de l'eau superficielle par les industriels, réutilisation de l'eau pluviale par des municipalités (Arques), actions des particuliers... Toutes ces initiatives sont vivement encouragées.



## Conférence Gestion des eaux pluviales



Une cinquantaine de personnes ont participé le 7 juin à une conférence organisée par le Parc naturel sur le thème de la gestion durable de l'eau dans les aménagements.

Cette conférence a été l'occasion de rappeler aux élus présents leurs responsabilités et obligations en matière de gestion de l'eau et les enjeux du SAGE sur les thématiques des eaux pluviales et de l'assainissement communal.

En particulier, Jean-Jacques Hérin, président de l'association ADOPTA pour la promotion des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales, a démontré qu'il existait des solutions efficaces pour éviter les engorgements liés aux eaux pluviales sans surcroît d'investissement *en gérant l'eau directement là où elle tombe* et en donnant une double utilité à certains espaces communaux. Privilégier les enrobages perméables pour les œuvres de voirie, réaliser des puits d'infiltration, créer des espaces verts inondables ou favoriser la création de toitures terrasses végétalisées qui absorbent une partie de l'eau... Les solutions sont multiples.

En matière d'assainissement, Jean Philippe Karpinsky de l'Agence de l'eau a rappelé l'obligation pour chaque commune de réaliser un zonage délimitant les espaces relevant de l'assainissement collectif ou non collectif, d'effectuer un diagnostic des travaux à réaliser en la

matière avant 2012 et de prendre en charge le contrôle des installations d'assainissement individuel. En cela, il est préférable pour les communes de réfléchir leur urbanisation pour développer l'assainissement collectif, qui permet une meilleure maîtrise de la qualité de l'assainissement et est possible par des techniques alternatives même pour des petits projets.

Les élus présents ont apprécié ces interventions qui ont permis de « démystifier la mise aux normes » et de fournir des pistes utiles pour la prise de décision.



## Présentation du document d'objectifs 2008/2013 du marais



Une année et demie a été nécessaire pour élaborer le document d'objectifs collectifs 2008-2013 du groupe de travail marais. Ce « livre blanc » a été présenté officiellement le 29 mai à l'office de tourisme de pôle de Saint-Omer en présence des élus du groupe de travail marais et des associations du marais audomarois. Le groupe de travail marais entame donc sa deuxième période d'actions sur plusieurs thèmes : la promotion et la valorisation du marais, la maîtrise de l'évolution du sol, l'entretien et la restauration du marais, la préservation des activités agricoles. Trente-six mesures concrètes ont été définies par les élus parmi lesquelles des dossiers évoqués depuis 2002 : la maison du marais, le sentier du Lansbergue, le chemin de drome...

L'AA lettre

de la Commission Locale de l'Eau



n° 6 - juin 2008

Directeur de publication : Christian Denis  
Coordination : Laurence Castillon

Réalisation : Les Échos du Pas-de-Calais, Lillers

Impression : Imprimerie Gallet, Arques  
Tirage : 1350 ex.



Contact : Maison du Parc, Le grand Vannage  
BP 55 - 62510 ARQUES  
Tél. 03 21 87 90 90  
Fax 03 21 38 92 10  
cle.audomarois@parc-opale.fr

